



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Droit public

de l'Université de Perpignan Via
Domitia - UPVD

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Evaluation des diplômes Masters – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Etablissement déposant : Université de Perpignan Via Domitia - UPVD

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) au niveau de la mention : /

Mention : Droit public

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA150008155

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université de Perpignan Via Domitia, Perpignan

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

Le master mention *Droit public* est l'une des formations proposées par l'UFR de Sciences Juridiques et Economiques de l'Université de Perpignan Via Domitia. Organisé sur deux années, il permet aux étudiants d'approfondir les principales disciplines du droit public. Le diplôme doit ensuite pouvoir les conduire soit vers le marché de l'emploi, soit vers une poursuite d'études en doctorat. Le parcours professionnel ouvre sur des carrières administratives ou l'exercice de métiers juridiques du secteur privé. Quant au parcours recherche, il est adossé au Centre de recherches sur les transformations de l'action publique (CERTAP), qui lui-même relève de l'équipe d'accueil « Centre du droit économique et du développement » (EA 4216). Les inscrits dans ce master (environ une soixantaine dont une vingtaine en seconde année) proviennent quasi exclusivement de l'académie de Montpellier et la plupart ont effectué leur licence à l'Université de Perpignan.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Cette formation pâtit de l'existence d'une offre régionale très concurrentielle, avec la présence de deux importantes universités, à Toulouse et à Montpellier, possédant chacune un secteur juridique puissamment développé et dont la réputation est solidement établie de longue date. La question qui se pose est alors de savoir si le positionnement du master mention *Droit public* à l'Université de Perpignan a bien été pensé en prenant en compte



cette donnée indiscutable et s'il a été conçu comme offrant une formation dotée d'une spécificité propre lui permettant d'occuper un espace non disputé. Tel n'est pas le cas.

Toute la difficulté vient de la conception du double parcours - professionnel et recherche. En effet, l'examen des unités d'enseignement montre que l'équipe pédagogique a plutôt privilégié une approche recherche alors même que les étudiants sont aux 4/5^e attirés davantage par la vie professionnelle. Or, on constate que les résultats en termes d'insertion sur le marché du travail ne sont guère encourageants. On a ainsi le sentiment que le master rencontre mal son public et réciproquement.

Ce master souffre d'un handicap tenant à son aspect très généraliste, ce qui contribue à relativiser la lisibilité et l'originalité tant de la mention que de sa spécialité. La thématique « Droit et transformations de l'action publique », qui est l'épine dorsale du diplôme, est en porte-à-faux avec la poursuite d'exigences comme notamment la « spécialisation » ou encore « l'internationalisation ». Ni l'une ni l'autre ne ressortent en pleine lumière : la « spécialisation » se fond dans des enseignements académiques très généraux et l'action publique dont les transformations sont étudiées reste nationale.

Ce positionnement n'est pas sans conséquence sur les débouchés professionnels présentés comme accessibles aux étudiants. On s'interroge ainsi sur l'adéquation entre la formation très générale qui est dispensée et certaines activités qui réclament des connaissances et des compétences pointues. On en vient par exemple à douter de la pertinence d'affirmations s'agissant de l'accessibilité de métiers dits A+ dans la fonction publique.

Compte tenu d'un environnement régional très concurrentiel, avec la présence dans le proche voisinage des universités de Toulouse et de Montpellier, un positionnement davantage centré sur les nouvelles formes managériales dans les administrations publiques gagnerait à être plus nettement affirmé, supposant dès le M1 à la fois un recentrage des enseignements sur des matières de droit public mieux ciblées ainsi qu'une ouverture sur d'autres champs disciplinaires dont les approches sur ce même sujet peuvent nourrir une réflexion constructive (cas par exemple des sciences de gestion ou de la sociologie).

Pour l'heure, cette visibilité manque, ce qui peut expliquer la faible attractivité de la formation qui est poursuivie pour l'essentiel par des étudiants ayant effectué leur licence à l'Université de Perpignan.

Un redimensionnement des ambitions académiques est ainsi de nature à pouvoir favoriser visibilité et attractivité, avec un meilleur ancrage dans l'environnement administratif et socio-économique adéquat, notamment sous la forme d'une participation accrue à la formation de professionnels acteurs des nouvelles formes managériales de l'action publique. Il est regrettable de ne pas voir d'organe collégial de pilotage.

- Points forts :
 - Soutien de l'équipe de recherche.
 - Préoccupations méthodologiques dans la formation.
 - Taux de réussite encourageants.

- Points faibles :
 - Une trop grande dispersion des champs disciplinaires abordés.
 - Une trop faible association des professionnels aussi bien dans les enseignements que dans le pilotage de la mention.
 - Une insuffisante internationalisation de la formation.

- Recommandations pour l'établissement :

Il conviendrait de mettre en place un organe collégial de pilotage (comme un conseil de perfectionnement) et d'engager une réflexion sur le positionnement du master dont la finalité devrait être à la fois davantage professionnelle, pour offrir de plus larges débouchés aux diplômés, et davantage tournée vers l'international, pour proposer des approches comparées sur le management public à des étudiants français comme à des étudiants étrangers.



Evaluation par spécialité

Droit et transformations de l'action publique

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université de Perpignan Via Domitia, site de Perpignan

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit et transformations de l'action publique* forme des juristes de droit public pouvant travailler dans les administrations de l'Etat, des collectivités territoriales ou dans toutes les structures ayant besoin de ces compétences. Elle permet aussi une poursuite en thèse de doctorat. La spécialité est ouverte en formation initiale et continue.

- Appréciation :

La spécialité comprend deux semestres ayant chacun trois unités d'enseignement (au S3 : UE1 Outils méthodologiques / UE2 Approches théorique et pratique de l'action publique / UE3 Langues et pluridisciplinarité - Au S4 : UE1 : Outils scientifiques / UE2 : Approche européenne de l'action publique / UE3 : Rédaction et soutenance des travaux devant un jury). L'ensemble totalise près de 250 heures (cours magistraux CM et travaux dirigés TD) en présentiel par étudiant (sans compter le stage). Mais deux parcours sont proposés, un parcours professionnel et un parcours recherche. Ce sont les UE2 du S3 et UE3 du S4 qui permettent cette orientation. En pratique, la différence entre les deux parcours tient d'une part au nombre d'enseignements imposés et d'enseignements libres dans l'UE2 du S3 (deux CM obligatoires et un TD au choix pour le parcours recherche ; un CM obligatoire et trois TD au choix pour le parcours professionnel), et, d'autre part, à la distinction entre stage avec rapport de stage et mémoire au S4. Mais s'agissant de l'UE2 du S3, les cours et TD sont à prendre dans une même liste (étant précisé que les cours suivis par moins de 10 inscrits en début d'année ne sont pas ouverts).

Enfin, on observe que le nombre d'inscrits pédagogiques avoisine les 20 étudiants et a régulièrement augmenté depuis 2008 pour passer de 12 inscrits en 2008-2009 à 21 inscrits en 2012-2013. Le vivier de recrutement est la première année du master de droit public et que les résultats au diplôme sont de l'ordre de 90 % de reçus, lesquels sont moins de 20 % à s'inscrire ensuite en thèse de doctorat.

Cette formation présente plusieurs faiblesses.

Tout d'abord, il y a comme une contradiction entre les enseignements très généraux qui sont proposés et l'idée d'une spécialisation autour du droit et des transformations de l'action publique (intitulé donné à la spécialité).

Ensuite, la distinction entre parcours professionnel et parcours recherche est assez peu marquée sur le plan académique, dans la mesure où elle joue sur une UE au S3 et se résume alors en un cours en plus ou en moins et deux TD de plus ou de moins. De plus, au S4, si sont proposés des « travaux devant un jury », dont la nature varie selon le parcours choisi, on perçoit avec difficulté l'adéquation entre des enseignements très généraux et l'application qui peut en être faite dans le cadre d'un stage d'assez courte durée, dont d'ailleurs on ne connaît pas les caractéristiques.

Enfin, le pilotage de la spécialité ne repose pas véritablement sur un travail d'équipe associant étroitement des professionnels du management de l'action publique.



Il ressort de ces considérations que la spécialité est beaucoup plus pensée dans sa structure comme une formation destinée à préparer en interne à un travail de recherche plutôt qu'à ouvrir sur le marché du travail. Or, le public qui s'y inscrit paraît avoir des attentes d'une autre nature si l'on en juge par le nombre d'inscrits chaque année en thèse de doctorat, dont d'ailleurs on ne connaît pas les motivations réelles et dont on ne sait s'ils ont mené à bien leur travaux jusqu'à leur fin.

- Points forts :
 - Adossement à une équipe de recherche dynamique.
 - Taux de réussite au diplôme important.

- Points faibles :
 - Insuffisante professionnalisation des enseignements.
 - Insuffisante ouverture sur des pratiques comparées à l'étranger.
 - Insuffisante organisation du pilotage.

- Recommandations pour l'établissement :

Un choix plus radical en faveur de l'un des deux parcours nous semble devoir être fait. Le parcours professionnel étant largement plébiscité en tout cas par les étudiants, ne conviendrait-il pas de repenser l'objectif de la formation en direction d'une professionnalisation accrue et de se donner les moyens d'y parvenir en s'ouvrant davantage sur le monde des acteurs de l'action publique tant en France qu'à l'étranger ?

Si une telle réorientation devait être donnée au master, sa réalisation serait néanmoins délicate en l'espèce. D'abord, elle supposerait de revisiter le contenu des unités d'enseignement pour l'adapter à des aspects opérationnels du management public clairement lisibles pour les futurs employeurs. Elle supposerait ensuite une association beaucoup plus étroite des professionnels qu'elle ne l'est actuellement au fonctionnement du master. Enfin, elle supposerait que le master cultive mieux sa spécificité en ancrant davantage la formation dispensée dans le droit de l'Union européenne et les politiques publiques transfrontalières.

Pour ce faire, il conviendrait d'intensifier les relations et échanges internationaux, par exemple avec les Etats du bassin méditerranéen, pour systématiser l'ouverture sur des pratiques comparées. Cet angle d'approche pourrait d'ailleurs être de nature à attirer des étudiants venant desdits pays. Cela favoriserait ainsi une attractivité renouvelée du master au-delà de son territoire actuel dont on sait qu'il est très étroit, ce qui le condamne sans doute à un avenir incertain.

La mise en place d'une telle stratégie suppose préalablement qu'une véritable équipe de direction soit constituée et qu'elle réfléchisse aux voies et moyens réalistes à mettre en œuvre pour mieux accorder le contenu de la formation aux attentes du public. Cette réflexion devra porter sur les types de débouchés professionnels envisageables, sur les publics visés par l'offre de formation repensée, et donc sur les enseignements de spécialité à proposer, tant en ce qui concerne leur contenu que s'agissant des méthodes de transmission des savoirs. Une étroite association avec des professionnels spécialistes du management de l'action publique devrait être envisagée.



Observations de l'établissement

Evaluation des diplômes Masters – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Etablissement déposant : Université de Perpignan Via Domitia – UPVD

Mention : Droit public

Domaine : Droit, économie, gestion
Demande n° S3MA150008155

Réponse à l'évaluation

Il est vrai que le master de droit public de l'UPVD doit affronter un environnement très concurrentiel ; toutefois un grand nombre d'étudiants suivant un parcours droit public en L3 et en M1 à l'UPVD fait le choix d'une inscription en master 2. Ce point central motive le choix d'une formation généraliste de droit public soucieuse toutefois d'une plus grande ouverture sur le monde professionnel et davantage internationalisée. Sans attendre les préoccupations exprimées à l'issue de l'évaluation, le projet de maquette élaboré dans le cadre du projet plan quinquennal combine trois axes répondant à des exigences de professionnalisation, d'internationalisation et de spécialisation. Les premières tiennent en particulier dans le passage de deux TD obligatoires par semestre à trois en master 1 de sorte que la teneur pratique de la formation est renforcée. Les deuxièmes débouchent sur l'augmentation du volume horaire des langues étrangères enseignées (anglais et espagnol) passant de 15 heures à 20 heures TD pour les trois premiers semestres, tandis qu'au dernier semestre deux matières sont enseignées en anglais et espagnol et portent sur des aspects juridiques propres au Royaume Uni et à l'Espagne. Enfin, les troisièmes visent d'une part à rendre compte d'importantes transformations du droit public liées à la domination de certains procédés de l'action publique (contractualisation) et à l'intégration européenne conduisant à l'apparition de deux nouvelles matières en M1 (droit matériel de l'Union) et en M2 (politiques publiques transfrontalières) prenant en considération l'environnement de l'Université.



Le Président de l'Université,
Fabrice LORENTE